

*Bulletin
municipal
2021
n° 49*

Sommaire



Édito	3
Nouvelle équipe municipale	4
Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal	5
SMICTOM : collectes décalées à Marcilly et distribution de sacs poubelles.....	9
Informations municipales	10
Commémorations du 8 mai et du 11 novembre	10
Le Relais	11
Joli masque pour les poubelles	11
Le déploiement de la fibre optique.....	12
Silence, on mange	12
Portes ouvertes à la ferme	13
Création de masques	14
Notre patrimoine	14
Informations locales	15
Point info habitat	15
Nouvelles des écoles	16
Orchestre à l'école.....	17
Collège Patrick-Baudry.....	17
Camping de Marcilly	18
Dernières nouvelles des associations	19
Grain de Sel	19
Association des Marcilly de France du Val-de-Vienne	20
Le CSAD Nouâtre coupé dans sa lancée.....	20
Gym Sourire Marcilly	21
Réveil de Marcilly.....	21
APE des écoles.....	22
Association de chasse des propriétaires de Marcilly-sur-Vienne.....	22
Renseignements pratiques	23
Artisans et commerçants de Marcilly-sur-Vienne	25
État civil	26
Salle socioculturelle : locations.....	26
Clin d'œil.....	27

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en aucun cas la municipalité de Marcilly-sur-Vienne

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le contexte sanitaire dans lequel a été préparé ce bulletin nous a conduits à transformer le traditionnel contenu au gré des activités de notre commune, comme vous allez pouvoir le constater au fil des pages. Je vous adresse tout d'abord tous mes remerciements pour la pleine et entière confiance que vous m'avez témoignée ainsi qu'à toutes et tous les candidats qui m'ont accompagné pour ce nouveau mandat. Vos suffrages ont permis à tous les membres de la liste une élection au premier tour avec un très large score autorisant ainsi une installation du nouveau conseil municipal le 26 mai.

La situation inédite, très complexe à gérer au niveau de l'État avec ses périodes de confinement, de déconfinement, de durcissement des mesures sanitaires et la vigilance accrue pour enrayer le développement de la pandémie impliquent un suivi permanent et rigoureux des actions communales. Dans ce contexte très particulier, malgré les plans de relance des collectivités pour maintenir l'activité et l'emploi, la nouvelle équipe municipale peine à se réunir sereinement pour construire ses projets. Je comprends évidemment la frustration des élus de ne pouvoir s'impliquer pleinement dans leur nouvelle mission.

Au printemps dernier, la population a été mise à contribution pour alimenter en tissus et élastiques les doigts habiles des couseuses bénévoles et je profite de cet éditorial pour remercier vivement toutes celles et tous ceux qui ont répondu par un élan de générosité à cette mobilisation citoyenne. Je remercie également les référents de secteurs, qui au cours de leurs livraisons de masques, ont surtout permis de rompre l'isolement et le maintien du lien social. Je tiens aussi à souligner la forte adhésion des consommateurs et leur soutien à nos producteurs locaux, notre commerce local dans leur combat quotidien pour la fourniture de produits locaux et de qualité.

L'équipe municipale et ses agents étaient à vos côtés et restent à vos côtés avec un fonctionnement adapté, intégrant les mesures de sécurité sanitaire pour vous apporter les services et informations dans ce contexte mouvant actuel.

Cette année très particulière a vu la disparition de nombre de nos concitoyens. Bien entendu, toute l'équipe municipale et moi-même nous nous associons pleinement à la douleur des familles et de leurs proches. En ma qualité d'élu, je souhaiterais rendre un hommage appuyé à deux hommes qui ont œuvré avec passion, sans compter leur temps, au profit de la commune de Marcilly-sur-Vienne, tous les deux adjoints sur des mandats différents. Jean-Louis Prouteau, très attaché à sa commune, aux valeurs locales et aux traditions a été, par son extrême connaissance des lieux et des gens, une mémoire et un maître d'œuvre efficace que toutes les communes souhaitent posséder comme collaborateur au sein de leur équipe. Puis Guy Montier, mon compagnon de route au cours de deux mandats, avec sa gentillesse, son écoute, sa passion des chiffres, lui qui savait analyser et traduire avec efficacité toutes les problématiques contextuelles en de longs tableaux nourris de puissantes formules de calculs dont les résultats contribuaient ainsi à nos prises de décisions. Son investissement sans égal, ses travaux remarquables resteront inscrits dans les mémoires de nombreux élus de la communauté de commune et des syndicats intercommunaux.

Je sais combien cette commune de Marcilly-sur-Vienne comptait pour eux et combien ils s'étaient mis au service de la population, dévoués, cela les honore.



Cependant, cette année fut riche en événements heureux avec six naissances, ceci est un signe très positif pour l'avenir de notre commune.

Victimes collatérales de la crise sanitaire, les manifestations festives, sportives, les rencontres de nos clubs n'ont pu avoir lieu. Nous savons néanmoins qu'il faudra nous adapter et saisir les opportunités pour le maintien du lien social si important à notre équilibre et au dynamisme de nos territoires.

Dans les conditions actuelles, à l'heure où j'écris cet édito, une très grande incertitude pèse sur notre traditionnelle réunion d'échange des vœux. Néanmoins, je ne manquerai pas de vous inviter en cas de tenue de celle-ci.

Je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2021, pleine d'espoir, de bonheur et de moments agréables. Soyez vigilants, prenez soin de vous et des autres.

Le Maire,
Thierry Brunet

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



Thierry Brunet (1), maire de Marcilly-sur-Vienne.

1^{er} adjoint : Philippe Doreau (2), 2^e adjoint : Benoît Vandendorpe (3) ; 3^e adjoint, Isabelle Guérin (4); 4^e adjoint, Gérard Amirault (5).

Les conseillers municipaux sont : Caroline Antoine (6), Cédric Aubertot (7), Adeline Foucteau-Espinasse (8), Catherine Gallwa (9), Brigitte Grenat (10), Giliane Lescop (11), Quentin Minier (12), Marylène Perrigault (13), Nathalie Sendim de Ribas Lira (14), Mathieu Soubise (15).



Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Compte rendu en date du 13 février 2020

Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 2 décembre 2019.

Subventions aux associations 2020

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100,00 €
Association Parents d'Elèves du RPI	100,00 €
Coopérative scolaire Marcilly	100,00 €
Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00 €
Comité des Fêtes Marcilly	100,00 €
Comité des Fêtes Marcilly (14 juillet)	400,00 €
Marcilly de France	100,00 €
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00 €
Club de Gymnastique Marcilly	100,00 €
Grain de Sel Marcilly (bibliothèque, 554 x 2 €)	1 108,00 €
Le Gardon de Marcilly	100,00 €
Prévention Routière Tours	30,00 €
Comice Agricole Arrondisst Chinon (0,10 €/hab.)	60,00 €
Collège P. Baudry Nouâtre (15 € x 21 élèves)	315,00 €
Téléthon	80,00 €
CPIE	30,00 €
Association sportive du collège P.Baudry	100,00 €
Campus des métiers et de l'artisanat	80,00 €
Total	3 103,00 €

Réévaluation du RIFSEEP

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré par délibération en date du 28 novembre 2017 (n° 2017/53) pour les personnels de catégorie C et par délibération en date du 15 novembre 2018 (n° 2018/44) pour les personnels de catégorie B. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de revaloriser les plafonds RIFSEEP par catégorie et propose d'attribuer l'IFSE et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) du cadre d'emploi des agents techniques de groupe 1 à l'agent technique dont le grade est « Adjoint Technique » du groupe 2. Ces dispositions prendront effet au 01/01/2020.

Devis isolation phonique de la cantine scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de la société « Traitement et correction Acoustique » de Beaumont-Village, pour un montant 2 819,30 € H.T. Cette prestation a pour but d'isoler la cantine scolaire des bruits sonores (délibération du 17 décembre 2019 n° 2019/43).

Convention de servitude de passage d'une canalisation

Monsieur le Maire présente aux membres la demande de monsieur Meneau Théo : il souhaite procéder à l'enfouis-

sement d'un tuyau d'irrigation sur le chemin rural n° 1 des Granges aux Vernières au lieudit Les Mariaux afin d'irriguer les parcelles ZC 0004 et ZC 0006. Pour réaliser ce projet, il devra faire une tranchée dans le chemin communal.

Cette opération fait l'objet d'une convention de servitude entre la commune et monsieur Meneau, actant ainsi la mise en place de l'ouvrage et les modalités techniques en résultant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation. Elle précise les engagements et les obligations du pétitionnaire et de la commune, ainsi que sa durée.

Compte rendu en date du 3 mars 2020

Demande de subvention au titre des amendes de police 2020

Le Conseil municipal confirme sa volonté de poursuivre ses programmes de sécurisation des voiries et espaces publics par un nouveau projet réalisé au niveau du Jardin du Marais. Il concerne l'accès à différents services situés à proximité d'une activité ludique et d'un espace de convivialité. L'opération devrait permettre la mise en sécurisation des mouvements dans le cadre d'un schéma cohérent autour d'un espace de détente et favoriser les déplacements doux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		FINANCEMENTS	
Travaux	5 833,00 €	Amendes de police	3 000,00 €
		Autofinancement	2 833,00 €
	5 833,00 €		5 833,000 Euros

Approbation des comptes de gestion 2019 : Commune et Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif communal 2019

Monsieur Guy Montier explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 pour le budget communal :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 322 638,49 €

Recettes : 454 146,53 €

Résultat d'exercice : 57 671,31 €

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Section d'investissement :

Dépenses : 150 121,08 €

Recettes : 96 614,46 €

Recettes à réaliser : 49 132,8 5€

Résultat d'exercice : - 53 506,62 €

Affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2019

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : 127 134,27 € au compte R 002

Solde d'investissement reporté : 53 506,62 € au compte D 001

Affectation du résultat : 4 373,77 € titre au compte 1068

Approbation du compte administratif du budget assainissement 2019

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 pour le budget assainissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 47 327,44 €

Recettes : 54 100,62 €

Résultat d'exercice : 6 773,18 €

Section d'investissement :

Dépenses : 22 093,22 €

Recettes : 34 903,62 €

Résultat d'exercice : 12 810,40 €

Affectation du résultat du budget assainissement de l'exercice 2019

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : 6 773,18 € au compte R 002

Solde d'investissement reporté : 12 810,40 € au compte R 001

Affectation du résultat : 0 € au compte 1068

Convention de servitude de passage d'une canalisation sur le chemin rural n°2

Monsieur le Maire présente aux membres la demande de monsieur Mereau Pascal : il souhaite procéder à l'enfouissement d'un tuyau d'irrigation sur le chemin rural n° 2 au lieu-dit Les Gains par l'intermédiaire d'un forage sous la Route départementale n° 18 afin d'arroser ses cultures sur les parcelles situées au niveau des Bouctonnères.

Cette opération fera l'objet d'une convention de servitude, entre la commune et monsieur Mereau, actant ainsi la mise en place de l'ouvrage et les modalités techniques en résultant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation. Elle précisera les engagements et les obligations du pétitionnaire et de la commune, ainsi que sa durée.

Cette convention sera toutefois valable sous réserve de la faisabilité du projet.

Compte rendu en date du 26 mai 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Brunet Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux M^{mes} et MM. Perrigault Marylène, Antoine Caroline, Aubertot Cédric, Amirault Gérard, Gallwa Catherine, Sendim-de-Ribas-Lira Nathalie, Lescop Giliane, Grenat Brigitte, Minier Quentin, Soubise Mathieu, Doreau Philippe, Brunet Thierry, Guérin Isabelle, Foucteau-Espinasse Adeline, Vandendorpe Benoît.

Election du Maire

Madame Perrigault Marylène, doyenne des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. La Présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Brunet Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Elections des adjoints

Élection du premier adjoint : Monsieur Philippe Doreau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint : Monsieur Benoît Vandendorpe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint : Madame Isabelle Guérin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint : Monsieur Gérard Amirault, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Conseillers communautaires

Au cours des élections municipales et selon l'article L.273-11 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, aucune liste intercommunale n'est nécessaire : les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. En conséquence, MM. Brunet Thierry, Maire, et Doreau Philippe, 1^{er} adjoint, sont désignés conseillers à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Compte rendu en date du 9 juin 2020

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Membres titulaires : Philippe Doreau, Catherine Gallwa, Mathieu Soubise.

Membres suppléants : Nathalie Sendim-de-Ribas-Lira, Cédric Aubertot, Giliane Lescop

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Désignation des membres des commissions municipales

Le Maire est Président de droit des commissions.

Après le vote, sont élus :

Commission des finances

M^{mes} Isabelle Guérin, Caroline Antoine, Marylène Perrigault
MM. Philippe Doreau, Benoît Vandendorpe, Gérard Amirault, Quentin Minier, Mathieu Soubise

Commission communication - information

M^{mes} Adeline Foucteau-Espinasse, Giliane Lescop, Catherine Gallwa, Brigitte Grenat
MM. Gérard Amirault, Benoît Vandendorpe, Cédric Aubertot

Commission voirie

M^{me} Perrigault Marylène
MM. Gérard Amirault, Quentin Minier

Commission assainissement

Madame Perrigault Marylène
MM. Philippe Doreau, Quentin Minier

Commission cadre de vie - bâtiments - énergies renouvelables

M^{mes} Isabelle Guérin, Brigitte Grenat, Nathalie Sendim-de-Ribas-Lira, Catherine Gallwa
MM. Philippe Doreau, Gérard Amirault, Quentin Minier

Commission affaires scolaires

MM. Benoît Vandendorpe, Cédric Aubertot, Mathieu Soubise

Commission fêtes - animations - sports - culture

M^{mes} Isabelle Guérin, Adeline Foucteau-Espinasse, Brigitte Grenat, Nathalie Sendim-de-Ribas-Lira

Gestion personnel communal

MM. Philippe Doreau, Gérard Amirault

Gestion cimetièrre

M^{mes} Isabelle Guérin, Adeline Foucteau-Espinasse, Nathalie Sendim-de-Ribas-Lira, Brigitte Grenat

Correspondant Défense

Monsieur Aubertot Cédric

Contrôle des listes électorales

M^{mes} Caroline Antoine, Adeline Foucteau-Espinasse

Action sociale

M^{mes} Isabelle Guérin, Catherine Gallwa, Marylène Perrigault, Caroline Antoine

Désignation des délégués auprès des syndicats de communes

Après le vote, sont élus :

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Maillé-Draché-Marcilly-Nouâtre

Délégués titulaires : MM. Benoît Vandendorpe, Gérard Amirault, Quentin Minier
Délégués suppléants : M^{me} Isabelle Guérin, M. Mathieu Soubise

Syndicat intercommunal des écoles primaires du Val de Vienne

Délégués titulaires : MM. Benoît Vandendorpe, Cédric Aubertot, Mathieu Soubise. Délégué suppléant : M. Thierry Brunet

Smictom du Chinonais

Délégué Titulaire : M. Gérard Amirault
Délégué Suppléant : M^{me} Giliane Lescop

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

Délégué Titulaire : M. Philippe Doreau
Délégué Suppléant : M. Quentin Minier

Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux (SATESE 37)

Délégué Titulaire : M^{me} Marylène Perrigault
Délégué Suppléant : M. Philippe Doreau

Comité de gestion de la station d'épuration Nouâtre-Maillé-Marcilly

Délégués Titulaires : M. Philippe Doreau, M^{me} Marylène Perrigault

Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Collège des élus : Délégué M^{me} Isabelle Guérin

Cavités 37

Délégué Titulaire : M. Gérard Amirault
Délégué Suppléant : M^{me} Catherine Gallwa

Plateforme ordure ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pour l'aménagement des points de regroupement avec la CCTVV portant sur une aide financière supplémentaire pour les neuf plateformes OM.

Changement opération FDSR socle 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au cours de la réunion de conseil du 17 décembre 2019 une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental au titre du programme « Fonds Départemental de Solidarité Rurale – enveloppe socle ». Le projet inscrit dans la programmation 2020 portait sur des travaux d'infrastructures routières pour un montant avoisinant les 26 000 € HT.

Cependant, au regard du mauvais état des toitures des bâtiments communaux et de la dangerosité causée par la chute de quelques ardoises, il serait préférable d'inscrire en priorité dans les projets de la commune, la réfection de la toiture de la grange communale et la couverture des contreforts de l'église. Le montant des travaux devrait se situer dans une enveloppe sensiblement identique à celle du projet déposé, soit environ 26 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte de modifier la demande de Fonds Départemental de Solidarité Rurale – enveloppe socle auprès du Conseil Départemental. Des devis seront sollicités auprès d'entreprises locales.

Compte rendu en date du 29 juin 2020

Vote du taux des taxes

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, une augmentation des taux des taxes foncières (bâti et non bâti) de 0,5 % pour l'année 2020.

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Le conseil fixe les nouveaux taux des taxes :
Taxe Foncière (bâti) : 16,31 %
Taxe Foncière (non bâti) : 37,21 %

Vote du budget communal 2020

Le conseil municipal vote le budget communal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	504 241,27 €
Section d'investissement	120 555,43 €

Vote du budget assainissement 2020

Le conseil municipal vote le budget assainissement 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	54 786,18 €
Section d'investissement	36 329,22 €

Révision du loyer communal sis 15 rue principale

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'indice de référence des loyers et d'appliquer la variation annuelle de 0,95 % sur le loyer mensuel à compter du 1^{er} juillet 2020.

Commission Communale des Impôts Directs - Proposition d'une liste de contribuables

Le Conseil municipal propose une liste de noms de contribuables dont seuls les noms ci-dessous sont retenus par le directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire :

Commissaires titulaires :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1 Bertrand Claudy | 4 Camain Jean-Jack |
| 2 Amirault Gérard | 5 Grenat William |
| 3 Charbonneau Alain | 6 Massé David |

Commissaires suppléants :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| 1 Roulet Jean-Claude | 4 Valet Jean-Louis |
| 2 Laveau Philippe | 5 Rabusseau Bernadette |
| 3 Plumé Dominique | 6 Charbonneau Jean-Michel |

Compte rendu en date du 3 septembre 2020

Règlement du cimetière

Après relecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le projet de règlement. Il sera affiché dans l'enceinte du cimetière et porté à la connaissance des principales entreprises intéressées et nouveaux concessionnaires.

Devis couverture bâtiments communaux

Le conseil municipal prend connaissance des offres relatives aux travaux de couverture-charpente. Après avoir lancé auprès de quatre artisans une demande de prix, deux seulement ont présenté des devis répartis en 3 parties :

DESIGNATION	SARL Airtoit de Marcilly-sur-Vienne	SARL Parat de Parçay-sur-Vienne
Couverture côté nord bâtiment	16 735,81 € HT	20 064,45 € HT
Couverture de 3 contreforts	2 460,00 € HT	2 805,00 € HT
Remaniage des ardoises côté sud	250,00 € HT	724,00 € HT
TOTAL HT	19 445,81 €	23 593,45 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition présentée par la SARL Airtoit, pour un montant global de 19 445,81 € HT.

Actualisation des responsables du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le conseil municipal approuve la réactualisation des nominations de l'organisation définie pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de gérer la crise déclenchée par la survenance d'aléas associés aux risques.

PCS & DICRIM : nominations 2020	Poste de Commandement Communal	
	Directeur des opérations de secours	Thierry Brunet
	Resp. communication	Gérard Amirault
	Resp. des actions communales	Catherine Gallwa
	Responsable logistique	David Massé
	Resp. terrain hébergement	Brigitte Grenat
	Resp. PCC suppléant	Mathieu Soubise
	Resp. PCC suppléant	Adeline Foucteau-Espinasse
	Resp. PCC suppléant	Marylène Perrigault
	Resp. PCC suppléant	Nathalie Sendim-de-Ribas-Lira

Secteur PCS	Responsable secteur titulaire	Responsable secteur suppléant
Plaine nord	Isabelle Guérin	Pascal Méreau
Bourg nord	Caroline Antoine	Quentin Minier
Bourg centre est	Cédric Aubertot	Eddy Champigny
Bourg centre ouest	Philippe Doreau	Pascal Beillard
Bourg sud	Benoît Vandendorpe	Gilles Tardieu
Plateau sud ouest	Célestin Charbonneau	Roger Minier

Aménagement visuel plateforme ordures ménagères

Suite aux nouveaux aménagements des points de regroupement des ordures ménagères, il est envisagé d'embellir celui se trouvant à l'entrée de l'impasse de la Motte compte-tenu de l'intérêt paysager.

La société Belben située à Dangé-Saint-Romain a présenté un devis pour des palissades entièrement décorées par des images personnalisées.

Après avoir étudié les modèles, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de société Belben pour un montant de 2 326,00 € HT.

Adhésion FREDON

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre-Val de-Loire (FREDON), organisme à vocation sanitaire spécialisé dans le domaine végétal pour l'année 2020 et de prendre l'abonnement au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques, ce qui représente la somme totale de 155,40 € TTC.

Informations Comité des fêtes

La brocante annuelle prévue le 4 octobre 2020 est annulée compte-tenu du contexte sanitaire actuel.

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

CCTVV

Les neuf commissions de la Communauté de Communes sont installées. Chaque élu peut s'inscrire au maximum dans deux commissions parmi :

Finances, économie et développement rural, Ressources humaines, enfance jeunesse, Commerce, artisanat, emploi et insertion, Tourisme, Services à la population et transport scolaire, Urbanisme, habitat et numérique, Culture, Environnement, ordures ménagères et transition écologique, Sport.

Compte rendu en date du 22 octobre 2020

Hommage Guy Montier

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Guy Montier ancien adjoint décédé le 12 octobre 2020.

Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.

Rapport annuel 2019 du SMICTOM

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.

Avis sur le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

Monsieur le Maire explique aux membres présents :

– Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un document qui définit, à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle d'un bassin versant. Celui de la Vienne Tourangelle ainsi proposé est constitué de la rivière Vienne et de l'ensemble de ses affluents : la Manse, la Bourouse, le Mable, le Négron, la Veude... Le SAGE est composé de deux documents principaux : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement.

– Le Comité de l'eau constitué d'élus, d'usagers et de l'Etat réuni en mars 2017 et décembre 2018 a exprimé sa volonté d'initier une démarche de SAGE sur le bassin de la Vienne Tourangelle (bassin de la Vienne situé entre la confluence Vienne/Creuse et Vienne/Loire).

– Le Comité de l'eau a souhaité par l'intermédiaire de l'EPTB Vienne solliciter les préfets du territoire concerné pour engager une consultation des collectivités, des Conseils Généraux et Régionaux, du Comité de bassin, du Préfet coordonnateur de bassin et de l'EPTB sur le périmètre du SAGE.

– Le Comité de l'eau réuni en février 2020 lors de la phase 2 de présentation des plus-values d'un SAGE et des différents scénarios du périmètre exposés par l'EPTB Vienne et orientés sur le scénario n° 4 « SAGE Vienne Tourangelle unique ».

Considérant la demande du Syndicat de la Manse Etendu en 2018 pour inciter l'EPTB à mettre en place un SAGE ;

Le conseil municipal,

Considère que l'Etat par le biais des services de la DDT/Fluviale devrait être en mesure d'élaborer le plan d'aménagement et de gestion durable pour la Vienne qui est une rivière de deuxième catégorie du domaine public.

Considère que le périmètre de ce SAGE devrait reposer sur une logique hydrologique amont/aval, non limitée au bassin de la Vienne Tourangelle, portée dans ce cas par une même logique de territoire et d'actions exercées par l'EPTB, soit un seul SAGE sur le bassin de la Vienne.

Considère que dans la période actuelle de restrictions budgétaires subies par l'agence de l'eau, une incertitude demeure sur le financement de la charge ainsi confiée à l'EPTB.

Considère que le comité de l'eau du 11 février, constitué d'une majorité de techniciens, n'avait une représentativité significative pour valider l'élaboration d'un SAGE sur le bassin de Vienne Tourangelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis réservé sur le périmètre du SAGE.

SMICTOM

Collectes décalées à Marcilly suite aux jours fériés.

Jours fériés 2021	Collecte annulée	Collecte décalée
Vendredi 1 ^{er} janvier (Nouvel an)	Vendredi 1 ^{er} janvier	Samedi 2 janvier
Lundi 5 avril (Lundi de Pâques)	Vendredi 9 avril	Samedi 10 avril
Jeudi 13 mai (Ascension)	Vendredi 14 mai	Samedi 15 mai
Lundi 24 mai (Pentecôte)	Vendredi 28 mai	Samedi 29 mai
Mercredi 14 juillet (Fête Nationale)	Vendredi 16 juillet	Samedi 17 juillet
Lundi 1 ^{er} novembre (Toussaint)	Vendredi 5 novembre	Samedi 6 novembre
Jeudi 11 novembre (Armistice 1918)	Vendredi 12 novembre	Samedi 13 novembre

La distribution des sacs poubelles se déroulera les samedis 16 et 23 janvier 2021, de 10 h à 12 h, à la mairie.

COMMÉMORATIONS DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



Cette année deux anniversaires ont marqué la commémoration des armistices des deux guerres mondiales. Le 8 mai 2020 on célébrait le 75^e anniversaire de la victoire sur le nazisme tandis que le 11 novembre de la même année a rendu hommage au centième anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu. On pouvait espérer une présence en force des habitants à ces deux événements. La crise sanitaire en a voulu autrement, la participation étant limitée au strict minimum, en respectant les mesures barrière, et cela d'autant plus que chacune des célébrations se déroulait durant une période de confinement. Mais cela n'a pas empêché le maire, Thierry Brunet, une poignée de conseillers et le porte-drapeau Jean-Yves Jobert, de rendre hommage, au nom de la population, aux Morts pour la France devant le monument qui leur a été dédié.

Le maire a lu, lors de la cérémonie du 8 mai, le message du Président de la République, Emmanuel Macron, mes-

sage qui a commencé par l'évocation de la bataille de France et le courage, au-delà de la défaite, de « ceux de 40 » et des résistants. Il s'est conclu par le rappel de la victoire dans l'union nationale et par la paix retrouvée, qui fut pour tous la plus « grande Victoire ».

Le 11 novembre, sous un ciel moins printanier et entouré de participants masqués, le maire a repris une lettre de la ministre déléguée aux Anciens Combattants, Geneviève Darrieussecq, qui rappelait que le 10 novembre 1920, à Verdun, un jeune soldat choisissait parmi 8 cercueils contenant le corps d'un Français inconnu celui qui serait placé le lendemain sous les voûtes de l'Arc de Triomphe pour y être inhumé plus tard et représenter tous les soldats morts pour la France. Elle associait la cérémonie à l'œuvre de Maurice Genevoix, l'un de ceux qui ont le mieux parlé de la « Grande Guerre », et dont la dépouille entrait au Panthéon ce 11 novembre 2020.

LE RELAIS CONTINUE SON ACTION



Cette année, à la date du 12 novembre, les équipes du *Relais* ont ramassé dans le point de collecte, installé face à l'école, 2 315 kg de TLC (textile, linge et chaussures). En 2019, 4 223 kg avaient été déposés. Même si les deux périodes ne correspondent pas exactement on peut supposer que l'année 2020 ne sera pas aussi fructueuse que l'année précédente. Devant cet état de fait les responsables du *Relais* ont tenu à informer les Marcillois de la situation et de ses projets.

Pendant le 1^{er} confinement de cette crise sanitaire de la Covid-19, en mars, *Le Relais* a été contraint de suspendre ses activités de collecte, tri et de valorisation des textiles. Suite à la mise en place du 2^e confinement, l'entreprise à but socio-économique *Le Relais* informe la population de la poursuite de son activité de collecte et de tri du textile sur l'ensemble du territoire, dans le respect des mesures sanitaires. Les conteneurs *Le Relais* restent ouverts et les

citoyens peuvent donc continuer à apporter leurs sacs de dons, aux points d'apports volontaires proches de chez eux, munis de leurs attestations de déplacement (case « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »).

Aujourd'hui, l'équipe du *Relais* a besoin du soutien des habitants du village afin de maintenir son activité. Celle-ci se développe localement, afin de permettre à des personnes éloignées du marché du travail de s'insérer dans la vie active. Le plus du *Relais* : face à une réalité économique, le retour à l'emploi à la suite d'un contrat d'insertion peut parfois s'avérer difficile. Conscient de cela, *Le Relais* vise à pérenniser les emplois au-delà des deux années d'insertion et, pour ce faire, cherche en permanence à créer des postes grâce au développement de ses activités que sont la collecte, le tri et la revalorisation des TLC.

Pour rappel, les consignes de dons sont les suivantes :

- Déposer les vêtements dans des sacs fermés (30 l maximum). Pour rappel, peuvent-être donnés : vêtements, linge de maison, chaussures liées par paires et petite maroquinerie, propres et secs.
- Déposer les sacs à l'intérieur des conteneurs et ne rien déposer au pied des conteneurs, ni en sac, ni en vrac. Les textiles souillés, humides ou déposés à l'extérieur en dehors de ceux-ci ne pourront être revalorisés et ne pourront donc contribuer à la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois solidaires.

Les équipes du *Relais* renouvellent leurs remerciements pour la confiance et le soutien qu'elles reçoivent dans cette période si particulière pour tous.

Depuis plusieurs années le rond-point du pont, qui accueille tout voyageur ne venant pas du Sud, s'est embelli par des décorations en son centre, le wagonnet emblématique, ou sur son pourtour, les panneaux indicateurs des autres Marcilly ou les lutins à Noël, entre autres. Le chaucidou, la « chaussée pour la circulation douce », qui veut favoriser les déplacements doux, a complété ces installations en 2017. Cependant le point de collecte des déchets au début de l'impasse de la Motte détonait quelque peu dans l'ensemble. Pour parfaire l'embellissement la municipalité a décidé de cacher les bacs en faisant appel à la société ACM Belben de Dangé Saint-Romain, spécialisée dans l'habillage urbain. Plusieurs propositions de sujets de décoration ont été abordés en réunion : paysages, fleurs, fleuves, personnages... et après concertation il a été décidé de représenter une famille en promenade vélocipédique, motif en harmonie avec la piste cyclable, ce qui ne peut qu'encourager les passants à bicyclette de parcourir le village.



LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Le déploiement de la fibre poursuit sa progression, selon les derniers chiffres communiqués en date du 18 novembre par TDF Fibre, il y a 23 866 prises déployées sur le territoire du SMO Val de Loire Fibre constitué des départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire. Parmi

ces prises, notre département compte 19 204 prises en attente de commercialisation.

Au plus près de nous, le rapport de construction fait apparaître l'installation de 33 SRO (sous-répartiteurs optiques) ; ce sont ces armoires de rue posées après obtention de l'accord des communes. Les fibres optiques sortent ensuite de ces armoires pour sillonner les rues au travers de fourreaux pour atteindre des chambres de tirage où elles sont raccordées à des points de branchement optique appelés PBO. A la fin de cette phase de travaux, le déploiement pourra être considéré comme achevé, il ne restera qu'à en vérifier le bon fonctionnement et prononcer la « recette » ou acceptation. Dès lors, l'autorité de régulation, l'ARCEP exige une période de 3 mois de blocage et ce n'est qu'à l'issue que les fournisseurs d'accès à internet (FAI) pourront effectuer la

commercialisation et vous proposer leur meilleure offre pour vous délivrer du très haut débit à votre domicile. Dans cette offre, il vous sera proposé une nouvelle box adaptée au très haut débit, le raccordement en fibre optique qui pourra suivre le cheminement identique à celui utilisé pour les fils téléphoniques ainsi qu'une prise optique dans votre logement. Pour précision, il n'y a pas de frais de raccordement facturés lors de la souscription à un abonnement et vous aurez le choix de l'emplacement de la prise optique. N'hésitez pas à en parler avec la personne qui viendra vous démarcher.

Plus localement, la plaque de Nouâtre constituée des communes de Pouzay, Marcilly et le sud vallée de la Vienne est le point initial du déploiement pour la CCTVV. Actuellement, 161 prises sur Nouâtre sont acceptées et seront en commercialisation dans très peu de temps. Parallèlement à cela, les sociétés sous-traitantes de TDF Fibre sont présentes sur nos communes et on peut espérer un déploiement opérationnel dans les prochains mois.

Ci-dessous, l'adresse du site qui vous permettra d'accéder à un serveur d'éligibilité et de prendre connaissance de la date d'arrivée de la fibre de façon précise à votre adresse.

www.valdeloirefibre.fr

SILENCE, ON MANGE



L'idée était dans l'air depuis un moment : le local de la cantine avait un besoin d'aménagement et surtout d'un peu moins de bruit lors des repas ou même des réunions entre adultes. La salle en effet se révélait très bruyante, en partie à cause de la structure du bâtiment. Décision a donc été prise par la municipalité, en concertation avec les gestionnaires de la cantine, d'améliorer l'acoustique de la salle. Après plusieurs demandes de devis et deux visites, l'une à Pouzay, l'autre à Sainte-Catherine-de-Fierbois, la mairie a fait appel à la société Traitement et Correction Acoustique de Beaumont-Village.

Les travaux ont pu être réalisés en mai, juste avant le déconfinement et la réouverture de l'école. Bien que, étant donné la nouvelle organisation de la restauration scolaire pour cause de crise sanitaire, la situation actuelle n'est pas comparable avec celle d'il y a un an, les repas à la cantine semblent plus apaisés.

PORTES OUVERTES À LA FERME

Le lundi 9 mars s'est déroulée l'opération portes ouvertes à la ferme des Mariaux, au GAEC Massé, organisée par les jeunes agriculteurs du canton de Sainte-Maure-de-Touraine, en partenariat avec la coopérative Centre Ouest Céréales (COC) et la laiterie Agrial. Ce n'était pas la première fois que l'exploitation agricole recevait des jeunes pour leur présenter des métiers en rapport avec l'agriculture. Cette année ce sont les élèves des classes de CP et CE1 de l'école de Maillé, et ceux des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Marcilly-sur-Vienne qui ont été accueillis, les premiers l'après-midi, les seconds le matin. Répartis par petits groupes, sur différents ateliers, tour à tour ils sont allés de découvertes en découvertes. Tandis que certains s'initiaient à la production de céréales avec Baptiste Dupin et un technicien de chez

COC, Justine Chauveau apprenait à d'autres élèves le b.a.-ba de l'élevage caprin jusqu'à la transformation du lait en Sainte-Maure-de-Touraine. Pendant ce temps d'autres groupes écoutaient les explications de David Massé sur l'élevage bovin et celles de Régis Trainquart, l'ancien maire, et de Philippe Amirault sur l'apiculture. Installés dans une autre partie de la ferme Théo Meneau, également exploitant agricole aux Mariaux, présentait la transformation de matières premières en farine bio ou en huile et Karine, de la laiterie Agrial, faisait de même avec les produits laitiers. Des bénévoles, dont des parents, étaient présents pour encadrer les enfants. Une seconde journée ferme ouverte, prévue en mai, n'a pas eu lieu à cause de la situation sanitaire. Cependant le projet est toujours dans les cartons pour les jeunes agriculteurs.



CRÉATION DE MASQUES



Marcilly-sur-Vienne, comme toutes les communes de France et d'ailleurs, a subi le premier confinement au printemps de cette année. Notre région fut l'une des moins impactée durant cette « première vague » mais chacun a été obligé de s'adapter aux mesures sanitaires et aux restrictions.

Certains services ont été maintenus, parfois partiellement, dans notre village ou aux alentours. Le restaurant a fermé mais les gérants ont développé la vente à emporter et le commerce d'alimentation a continué à servir les habitants qui se sont montrés solidaires. L'agence postale est restée ouverte, le courrier a été distribué un jour sur deux et les commerces proches qui fournissaient les produits de « première nécessité » se sont maintenus. D'autres services, en revanche, ont fermé leurs portes, et notamment l'école qui n'a accueilli que les enfants de soignants.

Tout d'abord l'obligation de se munir d'une attestation dérogatoire de déplacement a posé problème pour des habitants sans internet et/ou sans imprimante. Malgré l'aide d'un voisin, d'un parent, ou la possibilité de la découper dans le journal local, tous n'avaient pas ces solutions. La mairie a donc décidé d'en déposer sous l'abri bus de l'école. On pouvait également se fournir au commerce local.

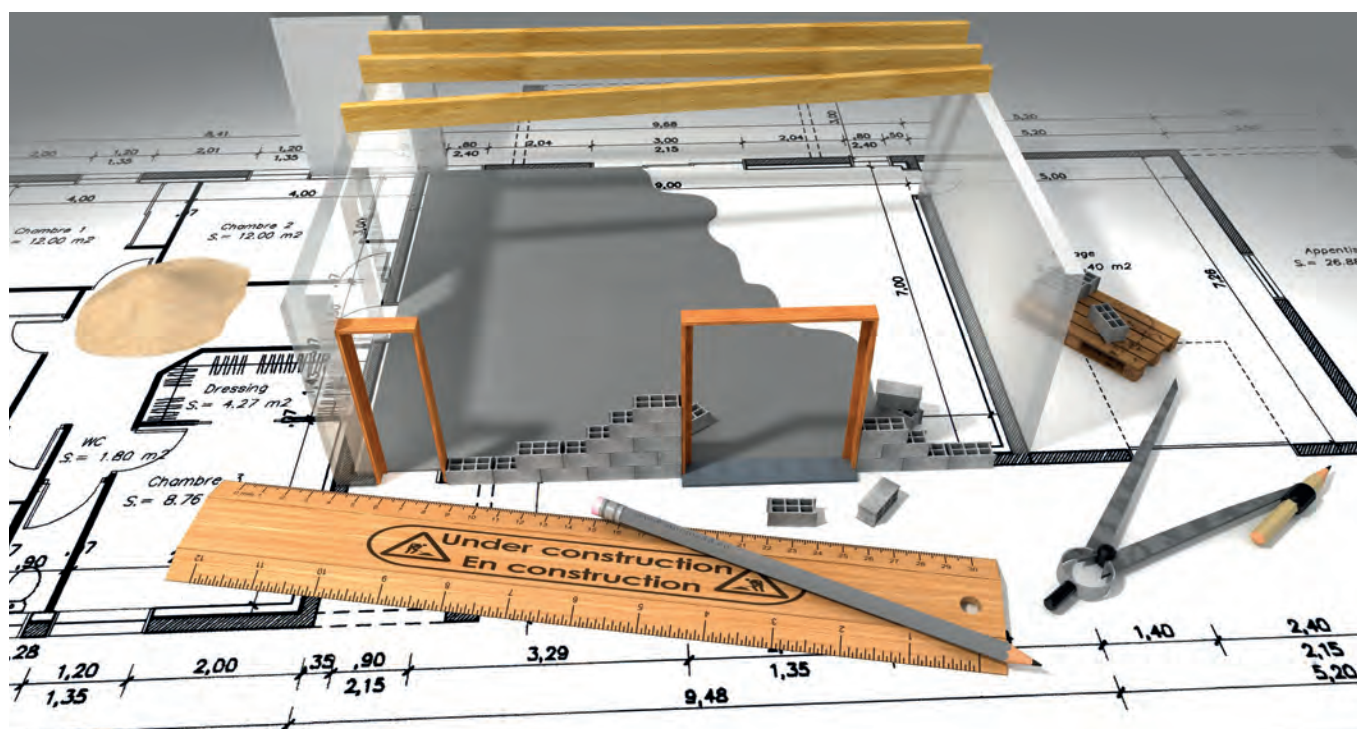
Un second besoin s'est vite fait ressentir, il a été fait appel à des référents, des citoyens élus ou non, implantés dans les quartiers ou les hameaux. Ils ont informé les habitants par la distribution de flyers et chaque habitant pouvait les contacter.

Cette initiative a permis la distribution de masques à la population. Le village a été l'un des premiers dans le département à se lancer dans cette opération. Au départ il y a eu l'initiative de dames de la commune, qui ont commencé à confectionner des masques pour leurs proches ou leurs voisins. Mis au courant les élus ont proposé d'organiser à la fois une production pour la population et à les distribuer. De même, pour fournir de la matière première aux couturières, on a demandé aux habitants, par l'intermédiaire des référents, de faire don de tissus et d'élastiques. C'est ce dernier matériau qui a posé le plus de difficultés au début avant que le système D et des commandes dans d'autres régions résolvent le problème. Les référents ont pu ensuite, en respectant les gestes barrières distribuer au moins deux masques par habitant. Cette opération fut un très bel élan de solidarité et d'entraide entre Marcillois(e)s. La municipalité remercie très sincèrement tous ceux qui y ont participé, soit en donnant du matériel soit en donnant de leur temps et de leur talent.

NOTRE PATRIMOINE

Cela faisait plusieurs années que chacun pouvait observer une dégradation de la seconde partie du toit du bâtiment situé entre l'église et le commerce alimentaire. Pour empêcher que cette situation n'empire le conseil municipal a décidé d'entreprendre une rénovation de la couverture du bâtiment. Suite à la réception de plusieurs devis la municipalité a choisi, pour les travaux, la société AIRTOIT de Marcilly-sur-Vienne. Les travaux vont commencer en décembre et il est tout à fait possible que, lorsque vous lirez ces lignes, ils soient terminés.





POINT INFO HABITAT

Depuis septembre 2018, la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire, avec comme objectif d'améliorer 227 logements d'ici septembre 2021.

Cette OPAH est animée par SOLiHA qui accompagne les propriétaires dans leur projet et mobilise des subventions pour financer les travaux (Anah, Action Logement, Caisses de retraites, aides de la Communauté de communes, ...). Ces aides dépendent du profil du demandeur et des travaux qui seront effectués.

Ce service d'information et d'orientation est gratuit, donc pour toutes les questions relatives à l'habitat : besoin ou envie de réaliser des travaux, besoin de conseils techniques (architecture, performance énergétique, urbanisme, financements mobilisables), d'informations sur les financements mobilisables dont Ma PrimeRénov, des difficultés à régler vos factures d'énergie et que vous souhaitez bénéficier de conseils pour réduire vos consommations, interrogation sur l'état global de votre logement (s'il vous semble non décent, insalubre), vous pouvez contacter le Point Info Habitat.

Depuis le lancement 766 personnes ont déjà pris contact avec le Point Info Habitat, 176 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement (diagnostic thermique, visite conseil autonomie) et 123 ménages ont ou vont bénéfi-

cier des aides aux travaux de l'OPAH. D'autres ménages, pourront bénéficier d'autres aides, grâce aux informations dont ils auront bénéficié.

Si vous avez des questions ou souhaitez vérifier votre éligibilité contactez le Point Info Habitat au 07 55 59 31 65 ou par mail à : pointinfohabitat@cc-tvv.fr. Hélène Michaut nouvelle animatrice du Point Info Habitat réceptionne et répond à toutes les demandes d'information. Elle étudiera votre demande, vous renseignera et vous orientera. Elle pourra également vous renseigner précisément sur les démarches à effectuer si vos travaux sont soumis à autorisation.

Si vous et votre projet êtes éligibles aux aides de l'OPAH, elle entamera avec vous les premières démarches avant de passer le relais au technicien pour la réalisation d'une visite conseil autonomie ou un diagnostic thermique, puis à la conseillère habitat qui vous accompagnera ensuite sur le montage administratif et financier de votre projet.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité d'être reçu en permanence à Panzoult, Richelieu ou Sainte-Maure-de-Touraine. Au vu du contexte épidémique, ces permanences ont lieu actuellement sur rendez-vous. Vous devez donc prendre rendez-vous auprès du Point Info Habitat au préalable.

Les entretiens se déroulent dans l'application des gestes barrières et en respectant les mesures de distanciation physique. Le port du masque est obligatoire.



NOUVELLES DES ÉCOLES

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Maillé, Nouâtre, Pussigny, Ports-sur-Vienne et Marcilly-sur-Vienne accueille cette année 173 élèves. Voici les enseignantes et les effectifs par classe pour l'année scolaire 2020-2021.

École maternelle de Nouâtre

Cycle 1 : 68 élèves.

Émilie DYS : 24 TPS-PS.

ATSEM : Christine MAUCLERC.

Magalie OBLIGIS (directrice) :

20 MS-GS.

ATSEM : Florence QUENAULT.

Stéphanie DUBOIS : 24 GS.

ATSEM : Céline MARQUET.

Alan CORNU : ZIL.

École élémentaire de Maillé

Cycle 2 : 45 élèves.

Karine HÄMMERLÉ (directrice) : 18 CP.

Céline ARNAULT : 27 CE1.

École élémentaire de Marcilly-sur-Vienne

Cycles 2 et 3 : 60 élèves.

Sophie PERRIN (directrice) : 18 CE2.

Erika SOUBISE : 15 CM1.

Sandrine DOURY : 27 CM2.



LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ANNÉE

L'école de Nouâtre

L'équipe pédagogique a décidé de reconduire cette année le thème des contes et de la culture traditionnelle car les enseignantes n'ont pu le finaliser l'an dernier à cause de la Covid-19.

Séverine ANOUIL intervient en musique auprès des trois classes chaque mardi matin. Ses interventions rentrent dans le cadre du projet d'école. L'équipe pédagogique remercie la CCTVV (Communauté de communes Touraine Val de Vienne) qui finance sa prestation.

Christophe HURELLE initie au théâtre des grandes sections chaque jeudi matin. Ses interventions sont financées par le SIEPVV, que l'équipe remercie également.

L'année scolaire passée a été perturbée dans tous les domaines et les enseignantes mettent tout en œuvre pour qu'elle soit plus sereine cette année.

Le bureau du SIEPVV (Syndicat intercommunal des écoles primaires du Val de Vienne) a changé depuis le mois d'août et ses membres travaillent en étroite collaboration avec le personnel de l'école pour le bien-être des élèves malgré les obligations qu'impose la crise de la Covid19.

L'APE (Association des parents d'élèves) fait également beaucoup pour les écoles. Grâce à leur aide financière à travers leurs diverses actions, des sorties pédagogiques peuvent s'envisager, sauf si un certain virus vient perturber celles-ci comme l'année passée.

La fête d'école devrait se dérouler à Maillé

Les projets de Maillé

Cette année, le projet de l'école sera encore axé sur le voyage à travers les différents continents, ce qui permettra

de finaliser le travail entamé l'an dernier, travail qui n'a pas pu être achevé en raison du contexte sanitaire.

Des intervenants extérieurs aideront les deux enseignantes à la réalisation de ce projet et participeront aux activités éducatives :

– Séverine ANOUIL intervient en musique le mardi après-midi.

– Christophe HURELLE en théâtre, un jeudi matin sur deux. Les bénévoles de la bibliothèque municipale de Maillé assurent différentes animations autour de la lecture enfantine, le jeudi après-midi.

Les projets de Marcilly-sur-Vienne

L'équipe pédagogique de l'école de Marcilly-sur-Vienne a choisi cette année comme thème de travail les métiers d'hier, d'aujourd'hui et imaginaires. Les enseignantes ont le projet de faire venir des professionnels ou aller à leur rencontre afin de faire découvrir des métiers en les associant à des activités pédagogiques en classe, en initiation à la musique et au théâtre.

Le vendredi 25 septembre une sortie à la forteresse de Montbazou a fait découvrir aux élèves la fabrication d'une bougie ainsi que le travail du cuir.

Initiée l'an dernier, « l'opération orchestre à l'école » a repris peu après la rentrée, malgré la situation sanitaire. Les répétitions se déroulent, dans le respect des règles sanitaires, le lundi après-midi dans la salle des fêtes. Les organisateurs envisagent la production d'un spectacle mais en ayant conscience que tout projet est tributaire de l'évolution de la situation sanitaire.

De même les cours de musique, sous la direction de Séverine ANOUIL, et les cours de théâtre, sous l'égide de Christophe HURELLE, ont repris en octobre. L'une comme l'autre pensent à présenter aux parents les progrès de leurs enfants mais ils sont également dépendants des mesures sanitaires.



ORCHESTRE A L'ÉCOLE

Contre vents et marées et en dépit de la situation sanitaire l'opération « Orchestre à l'école », initiée l'an passé auprès des élèves de CM1 de l'école, continue cette année. Ces mêmes élèves, maintenant en CM2, suivent toujours des cours donnés par des musiciens de l'EMI (École de musique intercommunale) de la CCTVV (Communauté de Communes

Touraine Val de Vienne). Tous les lundis après-midis, répartis en 6 groupes disséminés à l'école et à la salle des fêtes, ils répètent leurs gammes, chaque groupe ayant son type d'instruments. Bien entendu les règles sanitaires sont respectées.

Il était envisagé la présentation d'un spectacle à destination des parents et du public mais la pandémie en a voulu autrement. Une première représentation a bien eu lieu en novembre 2019, comme cela a été relaté dans le bulletin municipal n° 48. Le 10 février de cette année, en binôme avec l'école de musique, un deuxième aperçu des progrès réalisés par les jeunes musiciens avait été offert aux parents dans la salle des fêtes. Mais cela c'était avant le premier confinement et la fermeture des écoles. En juin, un mois après la réouverture des classes, les professeurs de l'EMI sont

venus offrir aux enfants, sous le préau de l'école, un spectacle pour les remercier et reprendre contact avec eux.

Et depuis la rentrée tous, petits et grands, ont repris leurs instruments à vent, à percussion, à cordes. Aux dires d'une enseignante « les élèves n'ont pas tant perdu que cela » et beaucoup se sont bien réinvestis dans le projet. La question d'un spectacle en fin d'année scolaire est de nouveau posée, compte tenu des conditions sanitaires.

LE COLLÈGE PATRICK BAUDRY TOUJOURS EN ACTION

Malgré un contexte sanitaire particulier sur l'année 2019-2020, la communauté scolaire du collège Patrick BAUDRY a poursuivi ses objectifs d'ambition de réussite pour tous ses élèves.

Le collège n'a pas été épargné par le confinement, qui n'a pas pu accueillir ses élèves du 16 mars au 18 mai 2020. Mais avec une grande faculté d'adaptation, les équipes pédagogiques ont su prendre le relais à distance, avec beaucoup de dynamisme.

Même dans ces conditions, les élèves ont pu travailler, échanger et progresser sur le plan scolaire. Ils ont découvert une nouvelle façon de travailler à distance, et beaucoup

de moyens ont été proposés aux collégiens : transmission numérique des cours des enseignants, cours en visio-conférence, communication régulière et permanente avec les familles grâce aux outils numériques. Les élèves les plus fragiles sur le plan numérique ont pu ainsi être mieux accompagnés.

Au retour du confinement, ce sont plus de 90 % des élèves qui ont repris le chemin du collège. Les locaux ont pu être aménagés pour permettre une application stricte des gestes barrières.

Grâce aux projets portés par les équipes pédagogiques, les élèves ont pu développer leurs parcours éducatifs. De nombreuses actions ont tout de même été organisées : journées d'intégration, actions citoyennes, différentes participations à des concours (mathématiques), collège au cinéma, intervention d'une philosophe pour les élèves de 5^e et surtout les vacances apprenantes qui ont permis l'accueil d'une vingtaine d'élèves, dont certains issus du CM2 pendant la première semaine des vacances d'été.

Pour cette année 2020-2021, une nouvelle équipe de direction reste dans la continuité de son prédécesseur et la communauté éducative du collège poursuit le projet d'établissement au travers de nombreuses actions pédagogiques, même si la crise sanitaire nous incite à faire preuve d'imagination et à relever le challenge chaque jour...



CAMPING DE MARCILLY



Cela faisait plusieurs années que le camping de Marcilly vivait dans un demi-sommeil faute de visiteurs et de mise en valeur de son potentiel. La Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV), propriétaire de la structure, cherchait un repreneur susceptible de le remettre sur pieds. Elle l'a trouvé, en 2020, en la personne de Tony Lombardi. Ce n'est pas un inconnu pour les Marcillois puisque, habitant de la commune depuis deux ans, il y donne des cours de chants et, avec sa compagne Isabelle Renault, ils proposent des animations lors des fêtes communales ou familiales. Ce sont eux, notamment, qui ont mis de l'ambiance en 2019 au repas des Marcilly de France. Obtenant une délégation de service public (DSP) de la CCTVV en janvier 2020, tous deux se sont attelés à la tâche, avec en tête des projets : animation du triathlon, du 14 juillet, accueil des campeurs et des campings-caristes, relance de l'activité kayak ainsi que d'autres idées ambitieuses... Après des heures de labeur, le camping a été remis en état, nettoyé, les haies ont été taillées, les mobil-homes ont retrouvé une deuxième jeunesse...

Mais la crise sanitaire et le premier confinement ont compromis le démarrage du camping au printemps, les vacanciers prévus ayant annulé leur réservation.

L'inauguration officielle a cependant eu lieu le 2 juin et le déconfinement a vu le passage de nombreux touristes, souvent pour une nuit ou deux. Ils sont venus pour la majorité du nord de l'Europe, des Néerlandais, des Belges, des Allemands en route pour l'Espagne. Ils s'arrêtaient pour une nuit ou deux, beaucoup en camping-car. Au total, durant l'été, près de 420 passages ont été enregistrés au camping. Les amateurs de canoé-kayak ont également été en nombre durant cette période.

Tony et Isabelle ont innové et proposé le déroulement de lotos-drive sur le terrain de camping. Les nombreux joueurs étaient installés confortablement dans leurs véhicules à l'écoute du tirage des numéros ce qui permettait de respecter les mesures de sécurité sanitaire. Marius, l'animateur local a conquis un public venu nombreux à plusieurs reprises pour jouer au bénéfice d'associations. Parfois, le vendredi après-midi, les boulistes du club de Nouâtre venaient s'entraîner au camping.

Le couple a toujours en tête des projets : la retransmission de l'euro de foot, l'animation de la fête nationale, du triathlon, des soirées dansantes, mais ils sont toujours dépendants de l'évolution de la crise sanitaire. Quoiqu'il en soit ils se félicitent des commentaires favorables envoyés par leurs clients sur les réseaux sociaux spécialisés dans l'hébergement touristique.



Dernières nouvelles des associations

ABONNEMENT...
PRÊT...

LISEZ !



Chères villageoises, chers villageois,

Difficile période que cette année 2020 où malgré notre dévouement pour respecter la sécurité de tous, votre bibliothèque municipale a dû garder ses portes closes de très longues semaines. Nous ne pouvons qu'espérer qu'à ce jour nous puissions vous accueillir et continuer à vous offrir évasion, culture et divertissement pour un coût d'abonnement annuel inchangé de 7 euros et toujours gratuitement pour les mineurs et les chômeurs. Le Portail Nomade s'est avéré très utile durant ces longs confinements en vous offrant une bibliothèque numérique à portée de clic, ce service est inclus dans chaque abonnement avec un code d'accès.

Je tiens à remercier la commune pour son précieux soutien, la Bibliothèque Départementale de Chinon et bien-sûr notre charmante équipe de bénévoles composée d'Huguette Deriaux, Cathy Le Boursicaud, Cécile Guep, Anne-Marie Prouteau, Corinne Bernard et Françoise Trapy (et peut-être vous ?) qui apportent toute la vitalité à votre établissement si essentiel. Nous aimerions reprendre cette année l'étroite collaboration avec l'école de Marcilly, très appréciée par les élèves, mais pour l'heure l'exiguïté des locaux et les contraintes sanitaires en vigueur ne nous le permettent pas encore.

En attendant de vous retrouver chaque Mercredi de 16h à 18h et Samedi de 10h à midi,
nous vous souhaitons une radieuse année 2021.

Dominique Lamarque, Président de l'association Grain de Sel.

27 Rue Principale 37800 Marcilly-sur-Vienne
bibliotheque.marcillysurvienne@gmail.com
02 47 56 98 07



ASSOCIATION DES MARCILLY DE FRANCE DU VAL-DE- VIENNE

Suite aux événements liés à la Covid 19 nous avons été contraints d'annuler notre *Triathlon BTPB** du mois de mai 2020.

Sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires nous avons le plaisir de vous informer que nous souhaitons reprogrammer cette manifestation durant le mois de mai 2021, la date restant à définir.

Faisant suite à un appel téléphonique avec Jean-Charles Roussel (responsable de Marcilly-en-Gault, en Loir-et-Cher) nous sommes dans l'attente, en fonction de l'évolution de la pandémie, d'une éventuelle rencontre des Marc(s)illy de France qui normalement devrait se dérouler à Marcilly-en-Gault en 2021.



Dans l'attente de plus d'informations l'équipe de l'association vous souhaite de prendre soin de vous et vous dit à bientôt.

* *Ball-trap, pêche, boule.*

LE CSAD NOUÂTRE COUPÉ DANS SA LANCÉE

Avant la crise sanitaire le club avait enregistré 236 licences en seulement 7 mois.

Les investissements et remise en état de la salle de remise en forme à grandement participé à cette hausse d'effec-

tifs. Côté judo peu de résultats vu la courte saison mais nous pouvons nous féliciter de Félix HECKEL qui a signé avec L'US Orléans judo et d'Elsa-Marie Lépine qui rejoint l'Union Tours Métropole.

Les cours de judo et d'Aikijitsu ont repris avec une surprenante arrivée de nouveaux pratiquants. Comme beaucoup d'associations nous déplorons quelques pertes d'anciens licenciés dues à la longue période d'arrêt de toutes activités.

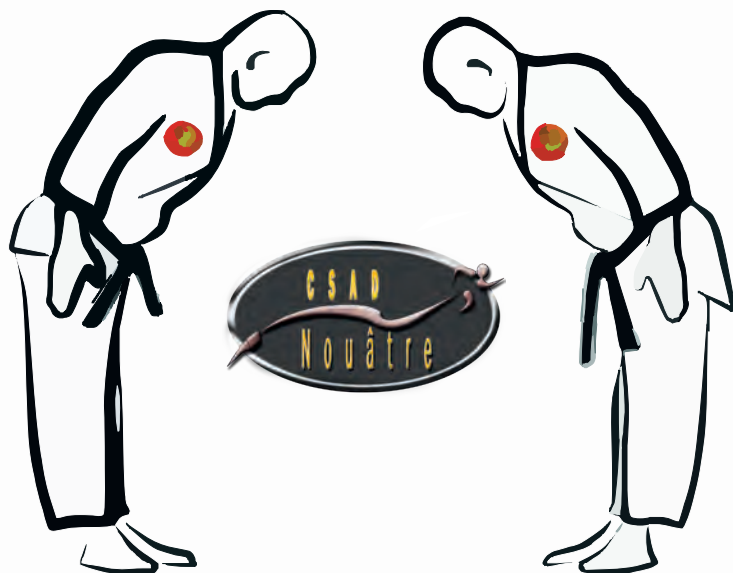
Le CSA a investi dans une imprimante 3D. À ce titre nous recherchons expert ou débutant volontaire pour faire vivre cette nouvelle activité.

Nous proposons des activités pendant la pause déjeuner, le badminton le mardi et le futsal le jeudi.

Mme Barillet est toujours là pour vous accueillir les Jeudis après-midi pour pratiquer divers arts plastiques.

Pour les amateurs de golf, le club vous propose des compétitions conviviales ouvertes à tout golfeur.

Trouvez toutes les infos sur notre site www.csadn-nouatre.fr



Dernières nouvelles des associations

GYM SOURIRE MARCILLY

L'association Gym Sourire est un petit club rural faisant partie d'une fédération nationale tournée vers le Sport Santé. Nous sommes engagés dans la lutte contre la sédentarité avec la recherche du bien-être, du développement des capacités de chacun. Les séances allient sport et plaisir et chacun peut progresser à son rythme guidé par notre animatrice diplômée Marie-Christine.

Une année difficile ! Ce fut un bon début, avec beaucoup d'adhérents ; la rentrée s'est bien passée avec le maintien de 2 cours par semaine. Notre randonnée annuelle s'est déroulée le dimanche 15 octobre : la météo devait être catastrophique et finalement le soleil a brillé toute la matinée.

Un grand merci à nos adhérents qui permettent à notre association de continuer à participer à la vie municipale tout en contribuant à maintenir la bonne humeur qui caractérise les séances : je tiens à souligner leur adaptation aux diverses situations vécues cette année.

En effet un changement d'animatrice et de jour de pratique est venu perturber notre quotidien : le lundi à la place du mardi suite à un arrêt maladie et lorsque la situation est redevenue la normale la pandémie a fait son apparition : annulation des cours et de la randonnée de printemps ; le lien a été maintenu grâce aux réseaux sociaux ; le moral des troupes en a été affecté.

Une rentrée spéciale

Nous avons décidé de maintenir les cours malgré nos finances en difficulté ainsi qu'un geste financier envers nos adhérents. Mise en place de mesures sanitaires très strictes lors des cours en salle, cours sans matériel ni déplacement avec le respect des gestes barrières. Le bonheur a été grand de se retrouver malgré toutes les restrictions : tous les adhérents ne sont pas encore revenus. Notre but est de nous battre pour notre survie sans mettre quiconque



en danger. Il n'y a pas de programme cette année ni de calendrier ; nous nous adaptons à la situation sanitaire. Cours les mardis de 17 h à 18 h gym douce ; de 19 h 45 à 20 h 45 séance plus dynamique. Dans la salle habituelle.

Pour tous renseignements appeler le 06 81 77 98 45 ou gymsourire@gmail.com.

Donnez votre avis sur notre page Facebook.

REVEIL DE MARCILLY

Bonjour à toutes et tous,

Au cours de l'année 2020 aucune manifestation n'a eu lieu pour des raisons évidentes d'organisation, de distanciations sociales MAIS surtout pour éviter tout DANGER dû à la crise sanitaire de la COVID19 si vite arrivée et jamais rencontrée auparavant.

Cette année 2021, je l'espère, sera portée par un vent de convivialité, d'amitié et bien plus encore pour accompagner les deux manifestations proposées :

Le dîner champêtre et son bal du mardi 13 juillet dès 19 h qui se reconduira au camping de Marcilly (en commun accord

entre les municipalités de Marcilly/Nouâtre et le comité d'animation de Nouâtre). Il sera suivi d'un feu d'artifice tiré des Chaumes que vous pourrez admirer de la plage de celui-ci.

Et la brocante le dimanche 3 octobre.

Bien sûr le comité des fêtes n'exclut pas de proposer d'autres animations TOUT en restant OPTIMISTE sur le fait que la crise sanitaire disparaisse ainsi que toutes les mesures de sécurité qui s'y réfèrent.

L'assemblée générale se déroulera à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne le vendredi 22 janvier 2021 à partir de 20 h. Elle sera suivie du pot de l'amitié.

Le Réveil de Marcilly vous souhaite une très Bonne Année ainsi qu'à l'ensemble de vos proches.

M. DAGUET Emmanuel, président, et son équipe.



Dernières nouvelles des associations

APE DES ÉCOLES

L'association des parents d'élèves a pour objectif de soutenir financièrement les projets et activités pédagogiques de nos trois écoles (sorties, matériels...). Voici la composition de notre bureau : Alicia Couture (présidente), Aline Halençak (vice-présidente), Sonia Mélliti (trésorière), Audrey Portron (trésorière adjointe), Christine Prouteau (secrétaire), Pascal Bouron (secrétaire adjoint). Notre assemblée générale n'a pas pu avoir lieu pour le moment dû au contexte sanitaire, en revanche dès que cela sera possible une date sera communiquée et bien-sûr tous les parents seront les bienvenus pour apporter dynamisme, enthousiasme et aide ! Votre soutien et votre participation à nos différentes animations en 2019/2020 nous ont permis de distribuer 6 195 € répartis sur les trois écoles, soit 35 € par élève. Cette année 2020/2021 a débuté par une vente de jeux, jouets en partenariat avec la menuiserie de la Manse à Marcilly-sur-Vienne puis suivra la distribution des chocolats de Noël aux enfants, une vente de fromages pour accompagner vos plats d'hiver courant janvier/février et d'autres actions seront à venir...



N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des membres du bureau pour venir nous rejoindre.

Contacts :

Alicia Couture : 06 27 32 34 67 ;
Aline Halençak : 06 22 49 43 37.
Notre page Facebook :
APE-NOUATRE-MARCILLY-MAILLE.
Mail : Ape37800@gmail.com.



ASSOCIATION DE CHASSE DES PROPRIÉTAIRES DE MARCILLY-SUR-VIENNE

Notre association se compose de 29 sociétaires et d'un membre bienfaiteur, un de plus par rapport à la saison dernière.

Nous avons eu la grande tristesse de perdre notre ami Jean-Louis, mais avec l'arrivée d'Ève et de Sylvie cela porte à 3 le nombre de nos féminines, dont une jeune permis de chasse.

Cette année, avec une mauvaise reproduction du faisan commun due certainement à la météo, notre gestion se doit d'être toujours rigoureuse.

Nous observons beaucoup de passages de grands animaux (cerfs et biches) et bien sûr de sangliers. Notre plan de chasse se maintient, signe de la bonne gestion de notre association.

Cette année le laisser-courre sur lièvre sera maintenu le premier samedi de décembre, sans le repas du soir, pour cause de Covid, ce qui représente une grosse perte

financière à prendre en compte pour la future saison. Nous déplorons les vols et les destructions de pièges depuis deux ans, empêchant les piégeurs agréés par la Préfecture d'accomplir leurs missions. Ce sont des délits passibles d'une condamnation par les tribunaux. Ces pièges sont installés sur des propriétés privées et seuls sont ouverts à la promenade les chemins communaux.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.
En Saint-Hubert.

Le conseil d'administration



Renseignements pratiques

Services administratifs		
Mairie 16 rue Principale Réservation de la salle polyvalente	Tél./fax : 02 47 65 20 43 mairiedemarcilly@wanadoo.fr marcillysurvienne.fr	Lun, mar, jeu, ven : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
	Permanence du maire	Samedi : 10 h à 12 h
Communauté de communes Touraine Val de Vienne 14 route de Chinon - 37220 Panzoult	Tél : 02 47 97 03 26 contact@cc-tvv.fr	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h
Agence Postale Communale 25 rue Principale	Tél. : 02 47 49 87 39 Mme LE BOURSICAUD	Mardi au samedi : 9 h 30 à 12 h 30
Trésor Public (impôts) SIP de Chinon Boulevard Paul-Louis Courier CS 60161 - 37501 Chinon cedex	Tél : 02 47 93 55 55 sip.chinon@dgfip.finances.gouv.fr	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Trésor Public (communes) Trésorerie de l'Île-Bouchard, centre des finances publiques 14 route de Chinon CS 27 - 37220 Panzoult	Tél : 02 47 58 50 40 t037015@dgfip.finances.gouv.fr	Lundi, merc., vend. : 9 h à 12 h Mardi : 9 h à 10 h Jeudi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Vigicrues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	Informations sur les inondations
Enseignement		
École primaire de Marcilly	Tél. : 02 47 65 32 75	Directrice : M ^{me} Sophie PERRIN (CE2 au CM2)
École primaire de Maillé	Tél. : 02 47 65 30 38	Directrice : M ^{me} Karine HÄMMERLÉ (CP au CE1)
École maternelle de Nouâtre	Tél. : 02 47 65 27 91	Directrice : M ^{me} Magalie OBLIGIS (PS au GS)
Collège de Nouâtre	Tél. : 02 47 65 20 42	Principal : M. Jean-Louis STIEN
Services sociaux		
Assistante sociale	Centre médico-social Rue de la petite Gare 37800 Sainte-Maure-de-Touraine Tél. : 02 47 65 42 25	Permanence au centre, sans RDV : Tous les jours : 9 h à 12 h À la mairie de Marcilly, sur RDV : 1 ^{er} lundi du mois : 9 h 30 à 10 h 30
Conciliateur Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	M. LEDROIT Tél. : 06 07 08 02 07	Uniquement sur rendez-vous, pris par téléphone.
Services techniques		
Déchèterie 37800 Ports-sur-Vienne	Tél. : 02 47 65 01 06	Lundi : 8 h à 12 h Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h
Déchèterie 37800 Noyant-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 88 27	Lun, mer, jeu, ven : 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
SOGEA (eau) 7 et 9 rue Louis Pasteur 37550 Saint-Avertin	Tél. (secrétariat) : 02 47 48 27 52 Tél. (urgence) : 06 29 51 64 91 serviceclientele.snotp@vinci-construction.fr	
Culte		
Maison paroissiale de l'Île-Bouchard Presbytère de Richelieu Presbytère de Sainte-Maure de Touraine	Tél. : 02 47 58 51 03 Tél. : 02 47 58 10 91 Tél. : 02 47 65 40 70	Parvis du Chanoine Ségelle 2 rue Henri Proust 8 rue de l'Église

Renseignements pratiques

Actions pour l'emploi		
Relais emploi de Sainte-Maure-de-Touraine Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 67 50 relaisemploi.smt@orange.fr	Lundi au vendredi Sans rendez-vous : 9 h à 12 h Sur rendez-vous : 14 h à 17 h
Santé et aide à domicile		
Service soins infirmiers Varennes du Ruisseau 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 22 50	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 9 h et 17 h 30 à 18 h Samedi, dimanche et jour férié sur rendez-vous
Médecine Dr SERBAN Maison de santé pluridisciplinaire Maison de santé pluridisciplinaire	Tél. : 02 47 56 03 58 Tél. : 02 04 92 24 24 Tél. : 02 47 82 42 79	rue Guy-de-Nevers - 37800 Nouâtre 2 rue de la Sablonnière - 37220 L'île-Bouchard 92 av. du Gal de Gaulle - 37800 Ste-Maure de Tne
Pharmacie Mme MILLET - 14 rue Guy-de-Nevers 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 20 28	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 15 à 19 h 30 Samedi : 9 h à 12 h 30
Hôpital de Sainte-Maure-de-Touraine Repas à domicile	Tél. : 02 47 72 32 32	
Présence verte 5 rue du 66 ^e régiment d'infanterie 37000 Tours	Tél. : 02 47 31 61 96	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h Astreinte le samedi : 10 h à 14 h
ASSAD 43 place du Maréchal-Leclerc 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Aide à domicile - service mandataire Tél. : 02 47 65 61 89 Mme FLABEAU-CAVAILLER, Mme ROTTIER, Mme BOUCHARD ste-maure@assad-had.org	Permanences : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
ADMR La poste de Saint-Épain 35 Grande Rue - 37800 Saint-Épain	Tél. : 06 74 96 13 99 Mme COMTE	Permanences : Mardi et vendredi : 9 h à 12 h
CPAM Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 3646	Permanences : 9 h à 12 h 2 ^e et 4 ^e vendredi du mois sur rendez-vous
Loisirs		
Office de tourisme Azay Chinon Val de Loire Bureau d'accueil de Ste-Maure-de-Tne Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 66 20 Exposition permanente des composantes du territoire et des produits du terroir : Juillet et août : lundi au samedi : 10 h à 13 h et 14 h à 18 h Mai, juin et sept. : lundi au samedi, sauf jour férié : 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30 Octobre à avril : mardi au samedi sauf jour férié : 10 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h Fermé les samedis de mi-novembre à mi-février	
Cinéma 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : http://cine-off.fr/salle/sainte-maure-de-touraine Séances, selon films et jours (cf. site Ciné-off) : 15 h, 17 h, 18 h ou 20 h 30	
Cinéma 37800 Nouâtre	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : http://cine-off.fr/salle/nouatre Séances le samedi, 1 sur 2 : 20 h 30	
Bibliothèque municipale 25 rue Principale 37800 Marcilly-sur-Vienne	Tél. : 02 47 56 98 07 bibliotheque.marcillysurvienne@gmail.com	Mercredi : 16 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h Juillet et août : samedi seulement

Artisans et commerçants de Marcilly

Alimentation, bar, restaurant « L'Amuse saveurs » Barbara et Bruno PIERRE	www.lamuse-saveurs.jimdosite.com 3 place de l'Église	02 47 65 34 13
Artiste, dessinateur, caricaturiste DOUMÉ	www.caricaturesdoume.com 1 Grand Peuil	02 47 72 00 56
Brocante, menuiserie, ébénisterie Éric BARBOTIN	barbotin.eric37@wanadoo.fr 15 place de l'Église	06 07 52 83 65 02 47 65 33 93
Carrières SOGRACO (sables et graviers) Bureaux et chantiers	www.sograco-carriere.fr Les Varennes	02 47 65 26 91
Carrosserie peinture Renaud LE DORZE	lrcarrosserie@hotmail.com 36 rue de la Motte	02 47 40 02 81 06 67 50 05 03
Camping, chansons, cours de chant, animations Isabelle RENAUT Tony LOMBARDI	3 rue de la Croix de la Motte isabellerenaut1968@gmail.com tony.lombardi@sfr.fr	07 63 09 05 47 07 50 87 62 00
Charpente, couverture SARL AIRTOIT, Philippe AIRY	49 rue de Cambraye	06 84 16 98 63 02 47 65 36 72
Coiffure mixte à domicile, styliste visagiste Kell'Coiffure	kellymieuset@hotmail.fr 4 rue de la Fontaine	07 86 82 58 34
Coiffure mixte à domicile Ghislaine ROOS	6 rue Principale	06 50 03 90 16
Électricité générale Antoine TURPAUD	www.votre-electricien.fr/turpaud 1bis route de Peuil	02 47 58 19 71 06 62 93 99 41
Formatrice arts graphiques, infographiste Palaestra - Catherine GALLWA	cgallwa@gmail.com Les Perrières	06 81 36 36 42
Fromagerie EARL « Les Biquettes du Clos » Cendra & Claudy MAURICE	lesbiquettesduclos@gmail.com 1 Le Clos	02 47 65 20 79
Maçonnerie traditionnelle, carrelage, taille de pierre Ludovic BRUNET	ludovic.brunet89@gmail.com 3 route de Peuil	06 73 52 10 40
Menuiserie Menuiserie de la Manse - vente de jouets en bois	blaisludovicpro@gmail.com 10 rue Saint-Blaise	06 80 65 03 79
Parcs, jardins, services GUERIN SERVICES	guerinservice37@orange.fr 4 rue de la Charmille	06 67 16 93 77 02 47 65 39 83
Paysagiste, prestations en permaculture H2P JARDINS Hervé PLOQUIN	www.h2p-jardins.fr h2p.jardins@orange.fr 2 rue de la Charmille	06 87 65 27 84 02 47 65 37 55
Peintre en bâtiment Fabrice DENOUX	f.denoux@laposte.net 6 rue du Pont	06 61 98 46 54 02 34 36 60 22
Poterie des Brillons Daniel CHAVIGNY	www.poteriedanielchavigny.com Les Brillons	02 47 65 38 70
Taxi, ambulance SARL CHAMPIGNY	(Sainte-Maure-de-Touraine)	02 47 65 68 06
Volailles fermières Jean-Louis VALET	24 rue Principale	02 47 65 27 47
Produits bio et du terroir sur commande Théo MENEAU	theomeneau@hotmail.fr 10 rue du Cellier - Les Mariaux	06 73 05 51 72

Depuis la parution de notre dernier bulletin, les familles nous ont fait part de :

LA NAISSANCE DE :

Joris né le 25 février 2020 à Tours (37),
au foyer de John PONGOR et Sabrina SOUSA
QUEIROZ

Siena née le 3 avril 2020 à Chambray- lès-Tours (37),
au foyer de Cédric AUBERTOT et Nilla AMBROSINI

Tylian né le 16 mai 2020 à Chambray- lès-Tours (37),
au foyer de Julien BARANGER et Leslie BERTIN

Théa née le 29 août 2020 à Poitiers (86)
au foyer de Nicolas RENARD

Apolline née le 03 novembre 2020
à Saint-Benoît-la-Forêt (37)
au foyer de Gautier BALENSI et Pascale BERTIN

LE DECES DE :

Yolaine PESSON épouse PLISSON, 73 ans
le 03 janvier 2020 à Châtellerault (86)

Olga GRIFFON épouse RABUSSEAU, 89 ans
le 10 janvier 2020 à Saint-Benoît-la-Forêt (37)

Jean-Pierre JUQUOIS, 72 ans
le 31 janvier 2020 à Saint-Benoît-la-Forêt (37)

Denis JEANNE, 63 ans
le 07 février 2020 à Marcilly-sur-Vienne (37)

Régine RIMBAULT épouse BOIZIER, 90 ans
le 1^{er} mai 2020 à Sainte-Maure-de-Touraine (37)

André BRUNET, 95 ans
le 2 juin 2020 à Marcilly-sur-Vienne (37)

Jean-Louis PROUTEAU, 67 ans
le 20 juin 2020 à Marcilly-sur-Vienne (37)

Jean-Pierre FAVREAU, 66 ans
le 16 août 2020 à Châtellerault, Vienne (37)

Guy MONTIER, 72 ans
le 12 octobre 2020 à Marcilly-sur-Vienne (37)

Jean-Claude DUPUIS, 79 ans
le 15 octobre 2020 à Saint-Benoît-la-Forêt (37)

Jean PANAGET, 92 ans
le 4 novembre 2020 à Montlouis-sur-Loire (37)

LE PACS DE :

Michelle BATY et **Pascal FORTIER**
Le 2 octobre 2020

SALLE SOCIOCULTURELLE : LOCATIONS

Tarifs applicables au 01/01/2021	Tarifs été (sans chauffage) du 1 ^{er} avril au 31 oct.	Tarifs été (avec chauffage) du 1 ^{er} avril au 31 oct.	Tarifs hiver du 1 ^{er} nov. au 31 mars
Location aux personnes de la commune			
4 heures	37 €	45 €	59 €
Une journée	126 €	140 €	160 €
Un week-end	189 €	212 €	242 €
Location aux personnes et associations hors commune			
4 heures	46 €	54 €	68 €
Une journée	158 €	171 €	191 €
Un week-end	236 €	259 €	289 €

Le prêt de la salle est gratuit pour les associations communales. M. le Maire est le seul habilité à accorder la salle à tout particulier ou association qui en ferait la demande. La réservation doit se faire au secrétariat de la mairie, avec signature d'une convention, remise d'un exemplaire du règlement et dépôt d'arrhes à hauteur de 25 % de la location.

Au plus tard 2 semaines avant la remise des clés, sont demandés : le solde de la location, une caution de 200 €, une copie d'assurance responsabilité civile. Un état des lieux est réalisé à la remise des clés, ainsi qu'à la restitution des clés. La salle dispose de vaisselle pour 80 couverts.

Clin d'œil

UNE FEMME DE LETTRES TRÈS RECOMMANDÉE.



Cathy se produit à guichet ouvert
du mardi au samedi de 9h30 à 12h30
dans votre agence postale communale.

Prenez soin de vous... en 2021 aussi



Tél. : 02 47 65 20 43 – site : www.marcillysurvienne.fr

Rédaction :

Thierry Brunet, Gérard Amirault, Cédric Aubertot, Adeline Foucteau-Espinasse, Benoît Vandendorpe, Giliane Lescop, Brigitte Grenat, Catherine Gallwa.

Photographies : Gérard Amirault, Pexels, Pixabay, Benoît Vandendorpe, Catherine Gallwa.
Coup de crayon offert par Doumé



Toute l'équipe municipale dédie ce bulletin à Guy Montier et Jean-Louis Prouteau.

